

Fiche descriptive générique

Construction d'un projet culturel ou événementiel

Les droits culturels : de la théorie à la pratique

Version au 18/02/2025



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge de développer et/ou diffuser des projets de spectacle, d'action culturelle ou d'éducation artistique.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les concepts-clés des droits culturels via les textes de référence
- Identifier des projets artistiques et culturels inscrits dans l'esprit des droits culturels
- Être en capacité de mettre en œuvre les droits culturels dans son champ d'activité

PRÉREQUIS

Être en poste dans une structure culturelle ou l'avoir été. Aucun pré-requis en terme de connaissance ou niveau de formation n'est exigé.

MODALITÉS D'ADMISSION

CONTENU

Si tous les professionnels de la culture ont entendu parler des droits culturels, si certains savent qu'ils sont inscrits dans la loi (NOTRe en 2015, LCAP en 2016), beaucoup s'interrogent encore sur leur mise en œuvre. Que disent les textes de référence ? Comment les interpréter, et surtout comment leur donner vie, par exemple dans le quotidien d'une compagnie ou d'un équipement culturel ?

Après un cadrage historique et théorique, cette formation se propose d'aider les participants à y voir plus clair, en leur présentant des exemples pratiques et des outils méthodologiques, et en amorçant un travail collaboratif sur leurs projets professionnels respectifs.

- Les droits culturels dans l'histoire des politiques publiques de la culture.
- Présentation et analyse des textes de référence et des notions-clés des droits culturels
- Présentation d'une grille d'analyse des projets au regard des droits culturels
- Présentation d'outils d'aide à la mise en œuvre des droits culturels
- Les droits culturels en pratique : présentation et analyse d'exemples dans différents champs culturels
- Focus sur des projets artistiques et culturels participatifs
- Travail pratique sur les projets des participants à la formation
- Évaluer la mise en œuvre des droits culturels : méthode, outils, application
- Bilan de la formation

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

LE BRUN-CORDIER Pascal

Concepteur et directeur de projets artistiques et culturels, consultant, formateur, professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de Villes In Vivo, atelier d'idées et de productions, il intervient pour des collectivités territoriales et des institutions culturelles. Il publie également régulièrement des articles sur les politiques culturelles, la médiation culturelle, la création artistique dans l'espace public. Il est co-auteur avec Sonia Lavadinho et Yves Winkin de La Ville relationnelle (Editions Apogée, 2024).

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

"Classe virtuelle" en mode synchrone, avec alternance d'apports théoriques et techniques ponctués d'exercices pratiques et d'études de cas proposés par l'intervenant ou issus de l'expérience des participants. Fournitures de documents et ressources pédagogiques complémentaires pour approfondissements en mode asynchrone.



La pédagogie alterne l'exposé participatif (pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (pédagogie active-interrogative), comme lors d'une formation présentielle.

MOYENS ET SUPPORTS

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

La classe virtuelle s'appuie sur un outil de visioconférence et éventuellement un outil de partage de documents en direct (précisés à la confirmation d'inscription). Le participant s'assurera de disposer d'un écran suffisant pour suivre simultanément la visioconférence et le partage de document.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : **1 925 €** par participant (net de taxes)

Tarif spécifique destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 10 000 habitants :

1 195 € par participant (net de taxes)

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 92 % (taux de répondants 0 % à la date du 18/02/2025)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

